

SVOT ASTO

27.10.2016 - 16:34 Uhr

Nouvelle convention tarifaire pour les techniciens en orthopédie



Berne (ots) -

Les assurances sociales fédérales (AA/AM/AI) et l'association suisse des techniciens en orthopédie (ASTO) se sont mises d'accord sur la nouvelle convention tarifaire, qui entrera en vigueur le 1er novembre 2016.

Cette convention, qui règle le remboursement des moyens orthopédiques auxiliaires, remplace le contrat jusqu'ici de l'année 2002.

L'objectif du nouveau tarif a été la simplification de la systématique, création de transparence et l'adaptation du tarif à l'état actuel de l'approvisionnement.

Les deux parties sont certaines d'avoir créé avec le nouveau tarif une structure tarifaire moderne, qui permettra ainsi le développement et l'entretien du tarif.

Pour tout complément d'information, le secrétariat de l'ASTO est volontiers à votre disposition.

Contact:

ASTO
Christoph Lüssi
Moosstrasse 2
3073 Gümligen
Tel : 031 951 78 81
Fax : 031 952 76 83
E-Mail : contact@svot.ch

Medieninhalte



travailler à une prothèse pour la jambe / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100060992 / L'utilisation de cette image est pour des buts rédactionnels gratuite. Publication sous indication de source: "obs/SVOT ASTO"

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100060992/100794807> abgerufen werden.